

Procès-verbal du Conseil général N° 4 - 38e législature, 2020-2024



Date et heure : 26 mai 2021 à 20h
Lieu : Salle Cort'Agora
Présidence : Mme Océane Taillard (PLR), présidente

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Nomination d'un membre Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE), suite à la modification du règlement général dudit syndicat (entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021) ;
6. Comptes 2020 ;
7. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Extension du réseau de vélos en libre-service "Neuchâtelroule" dans le haut de Cortaillod » ;
8. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Par équité et pour favoriser les transports publics auprès des jeunes Carcoies, subventionnons l'abonnement Onde Verte "Jeune" » ;
9. Informations du Conseil communal ;
10. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

Madame Océane Taillard, présidente du Conseil général (PLR) : « Pour les votes, s'il y a des erreurs dans les majorités, je prends la responsabilité s'il y a une majorité évidente de l'annoncer comme telle. S'il devait y avoir plus de votes que l'on est, on refera le vote et dans le cas où il y a une majorité évidente, on annoncera les oui et les non et pas les absentions. Comme cela, vous saurez que s'il y a des votes manquants, ce sera dans ce sens-là. »

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Berner Patrick (VEL) | 22. Monnier Damien (VEL) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 23. Müller Alexandra (PLR) |
| 4. Bondi Eraclide (VEL) | 24. Pascucci Anne-Christine (PLR) |
| 5. Brunko Pascal (PS) | 25. Pirreli Luca (VEL) |
| 6. Conte Véronique (PLR) | 26. Porret Nicole (PLR) |
| 7. Debrot Marie (VEL) | 27. Robyr Michel (PLR) |
| 8. Di Menno Paolo (PS) | 28. Rochat Lionel (VEL) |
| 9. Dugerdil Mireille (VEL) | 29. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 10. Foresti Luigi (PLR) | 30. Rüegger Gustavo (PS) |
| 11. Hosner Jürg (PLR) | 31. Sansonnens Michel (PS) – suppléant |
| 12. Hübscher Urs (PLR) | 32. Schneider Laurent (PLR) |
| 13. Huguenin-Elie Steve (PS) | 33. Soltermann Célia (PLR) |
| 14. Javet François (PLR) | 34. Straubhaar Anneline (PS) |
| 15. Jeanneret Michel (PLR) | 35. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 16. Jucker Jimmy (PLR) | 36. Taillard Océane (PLR) |
| 17. Landino Debora (PLR) | 37. Vogel Jérôme (PLR) – suppléant |
| 18. Landino Gino (PLR) | 38. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 19. Léchet Ruth (PLR) | 39. Weder Gilles (PVL) |
| 20. Loeffler Sébastien (CL) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |

Excusé-e-s :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1. Favre Denis (PS) | 2. Mamin Vincent (PLR) |
|---------------------|------------------------|

Absent-e-s :

1. Perriard Pierre-André (VEL)

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 est de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Mamin Christian (PLR), vice-président
- Hadorn Philipp (VEL), secrétaire
- Darbellay Claude (PS), secrétaire-adjoint
- Haenseler Christian (PLR), membre

CL : candidats libres

PVL : parti vert libéral

PLR : parti libéral-radical

VEL : les verts, écologie et liberté

PS : parti socialiste

2. Correspondance

Néant.

3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 est mise au vote et acceptée par 35 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

M. Claude Darbellay (CC) : « Le Conseil communal s'est penché avec beaucoup d'attention sur l'interpellation des Verts, Ecologie et Liberté concernant le parascolaire à Cortaillod. Il tient à préciser, en préambule, que la Commune souhaite offrir à la population la meilleure qualité de vie possible. Le Conseil communal est très sensible à ce que les offres structurelles du village concourent au bien-être de chacun et facilitent la possibilité pour les parents d'exercer leur activité professionnelle tout en ayant pour leurs enfants un accueil parascolaire de qualité. Il tient à souligner que les deux structures actives sur le territoire de la Commune, à savoir le Carcoie farceur et le Tram enchanté, sont très efficaces et jouissent de la confiance de la Commune. Il tient aussi à remercier les directrices de ces structures pour leur amabilité et l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée pour l'élaboration de ces réponses.

Les très jeunes enfants, qui pourraient poser des problèmes de garde pour les parents, et notamment pour les familles monoparentales, sont pris en charge par des crèches qui, selon nos dernières informations, n'ont presque pas de listes d'attente. Si vous voulez plus d'informations à propos des crèches neuchâteloises, vous pourrez vous référer à l'article qui a paru le 15 mai 2021 dans le journal Arcinfo sous le titre « Les crèches neuchâteloises parmi les moins chères », article très bien documenté qui vous donnera un panorama de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui dans notre canton et ailleurs en Suisse. Ce que je peux vous signaler, c'est que Neuchâtel est en bas du classement au niveau des coûts. Donc même si cela reste coûteux, nous avons la chance d'avoir une efficacité assez redoutable aussi dans notre canton quand il s'agit des crèches.

Nous nous consacrerons donc uniquement sur le parascolaire et le plus complètement possible, nous répondrons aux questions des Verts point par point.

La première chose est que les Verts espèrent, non ils supposent que la Commune répond aux normes légales. Ils supposent bien. En effet, la Commune répond aux normes légales dans le sens de l'article premier de la loi sur l'accueil de l'enfance qui stipule dans son alinéa 5e) qu'elle a pour but « d'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire. » Nous sommes tout à fait dans les clous et c'est pour cela qu'à la question suivante des Verts « Est-ce qu'une évaluation des besoins des familles en matière de l'accueil parascolaire a été faite récemment à Cortaillod ? », la réponse est non. Il n'y avait aucune raison de le faire puisque légalement nous sommes totalement dans la norme exigée.

Rappelons ici, peut-être aussi, à propos de la question des Verts sur l'adéquation de la Commune avec les « besoins réels des habitants » que les normes sont dictées et vérifiées par le Canton et que la Commune doit s'y tenir scrupuleusement. On ne peut pas inventer comme cela une structure parce que cela nous ferait plaisir. A titre d'exemple, la structure parascolaire de Savagnier, qui travaillait en toute illégalité, avait dû être fermée par le Service de la protection de la jeunesse, même si elle répondait à un besoin réel. On ne peut donc pas sortir de la norme juste parce que l'on aimerait que la situation soit meilleure pour tout le monde sans respecter ce que le Service de protection de la jeunesse réclame.

J'en viens aux autres questions des Verts. « Combien y a-t-il d'élèves en 1^{re}, 2^e et 3^e Harmos et quel est le nombre de places disponibles pour ces élèves au parascolaire ? » Voici les chiffres : nombre d'élèves : 1^{re} année : 52 élèves (34 filles et 18 garçons), 2^e année : 36 élèves (21 filles et 15 garçons), 3^e année : 47 élèves (30 filles et 15 garçons). Nombre de places disponibles : Carcoie farceur : 72 par jour (26 places par jour pour les 1^{re}, 2^e, 3^e Harmos). Tram enchanté : 10 pour les 1^{re} et 2^e Harmos + une capacité de 27 places pour les tables de midi pour les 7^e et 8^e Harmos, tables installées afin de désengorger le Carcoie farceur. Aujourd'hui, 11 à 18 places sont occupées au Tram Enchanté et les prévisions d'août sont entre 13 et 22. La directrice insiste sur le fait que ce n'est pas rentable. Et que mettre sur pied une nouvelle structure ne semble pas financièrement envisageable.

A noter aussi, nous disent les directrices, que les mercredis et les vendredis sont, je cite, « des jours morts en parascolaire » pour reprendre les termes de la directrice du Carcoie farceur, Madame Monique Jacot-Huguelet, qui vient d'être engagée comme nouvelle directrice. On perd la moitié de l'effectif, dit-elle, et restent entre 35 et 40 enfants et ouvrir une nouvelle structure ne pourrait se faire qu'à perte.

Quant à la question suivante « Combien de demandes ont été refusées ces 5 dernières années ? », il est absolument impossible d'y répondre.

Je passe à la question suivante « Combien y a-t-il d'enfants en liste d'attente cette année ? » Cette année, il y a entre 15 et 30 élèves en liste d'attente, mais les parents demandent des jours spécifiques qui ne correspondent pas aux capacités d'accueil et refusent ceux qui leur sont proposés. Cette année, 12 possibilités offertes ont été refusées par les parents.

Question suivante « Que propose la Commune pour que des parents ne doivent pas renoncer à leur activité professionnelle lorsqu'ils ont de jeunes enfants scolarisés ? » Il existe un certain nombre de mamans de jour, ou de la parenté. Dans les autres communes, les parents n'ont pas non plus le choix de mettre leurs enfants tous les jours en parascolaire. Parfois, ce sont les parents qui doivent s'adapter et adapter leur horaire pour pouvoir correspondre aux possibilités du parascolaire. C'est loin d'être idéal, nous en convenons, mais la politique helvétique menée pour concilier la vie familiale avec la vie professionnelle est basée sur la responsabilité individuelle et on demande beaucoup aux familles de s'adapter. Cette situation n'est absolument pas propre à Cortaillod. Pour le dire en termes populaires, parfois ce qui nous est dit : « Vous avez voulu faire des mômes, occupez-vous-en ! »

« Quelles collaborations existe-t-il entre les différentes structures parascolaires du village et comment la Commune collabore avec ces structures ? » Les structures parascolaires du village collaborent notamment pour les 7^e, tel qu'on l'a vu pour les tables de midi et la Commune participe, souvenons-nous en, en subventionnant les parents. Nous pouvons convenir que la situation globale n'est pas optimale mais qu'il n'existe malheureusement pas de moyens pour l'améliorer, le critère financier ne pouvant tout simplement pas être ignoré.

J'en viens à la dernière question du parti Les Verts, Ecologie et Liberté, question qui nous a laissés quelque peu perplexes. « Existe-t-il un concept pour favoriser la mobilité douce des familles qui habitent à plus de 10 minutes à pied du Carcoie farceur ? » Les différents intervenants se sont posé la question mais en effet, quels sont les moyens que l'on pourrait mettre à disposition dans un concept pour favoriser la mobilité douce ? Après avoir hésité un peu, nous avons proposé différents moyens : par exemple le fait de marcher. Les pieds, dans de bonnes chaussures, aller à vélo ou à trottinette. Mais il est vrai que ce ne sont pas des concepts !

Pour terminer, permettez-moi de rappeler le philosophe Spinoza qui écrivait à propos du concept, au 17^e siècle : « Le concept de chien n'aboie pas ». Je vous remercie de votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, M. Matile a demandé lors du dernier Conseil général si on pouvait envisager un petit crédit pour l'achat d'un système de vote électronique.

Cette question simple soulève des éléments plus complexes par rapport au système de vote du Conseil général. Actuellement, le Conseil général vote généralement de manière ouverte à main levée. Le règlement communal prévoit la possibilité de demander un vote à bulletin secret ou un vote nominatif, mais cela n'arrive que rarement. Le vote à main levée permet de savoir comment les partis et les membres du Conseil général se positionnent sur les différents objets qui leur sont proposés.

Il existe des systèmes simples de vote électronique avec un boîtier à trois touches, une pour le oui, une pour le non et une pour l'abstention. Ces systèmes ne permettent pas d'obtenir des informations sur la manière dont les partis se positionnent. Ils correspondent à un vote à bulletin secret en ne donnant que le résultat final global. Pour obtenir l'information que permet un vote à main levée, il faudrait acquérir un système complexe comme il en existe au Grand Conseil ou au Conseil national qui établit un décompte nominal et retranscrit immédiatement le résultat dans la salle via un écran. Il ne s'agirait plus dans ce cas d'un petit crédit.

Au vu des points qui viennent d'être évoqués, le Conseil communal est d'avis qu'il est préférable de s'en tenir au système actuel en soulignant toutefois que cette question relève de la compétence du Conseil général.

5. Nomination d'un membre Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE), suite à la modification du règlement général dudit syndicat (entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021)

M. Philippe Amez-Droz (PLR) propose la candidature de M. Philippe Zumsteg.

Aucune autre candidature n'étant présentée, M. Philippe Zumsteg est élu tacitement

6. Comptes 2020

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission financière a étudié les comptes 2020 lors de sa séance du 6 mai 2021. Le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2020 ainsi que l'arrêté du Conseil général approuvant les comptes de l'exercice 2020 ont tous deux été acceptés à l'unanimité.

Un excédent de revenus de 529'043 fr. 49. permet de boucler l'année dans les chiffres noirs, une première depuis 3 ans. Les explications principales sont les suivantes : les diminutions d'entrées fiscales n'ont pas été aussi importantes qu'estimées dans le budget, l'impact de la péréquation pour laquelle Cortaillod est bénéficiaire, les charges de personnel, de biens, de services et d'exploitation sont maîtrisées.

La décision de ne pas demander les loyers de la salle Cort'Agora pour les associations, les loyers pour l'Hôtel de commune et le Caveau, ainsi que pour les terrasses des restaurateurs, est saluée.

Il a été question de l'excédent du port. 84'000 fr. pour l'exercice 2020. Cet excédent devrait pouvoir être utilisé par la Commune. Une proposition est attendue du Conseil communal afin de pouvoir débloquer les excédents pour des utilisations autres que pour le port. Un seuil de réserve est à évaluer et le surplus devra être redistribué dans la Commune.

La proportion des investissements est évaluée comme « faible ». Cela a été le cas trois fois sur les quatre dernières années. Le risque étant de voir le patrimoine public se détériorer au fil des ans. Les investissements pour ce qui est de l'entretien est donc à réfléchir pour ces prochaines années. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre le débat d'ordre général.

M. Urs Hübscher (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR de Cortaillod a pris connaissance des comptes 2020 bouclant sur un excédent de revenus de 529'000 fr. alors que le budget tablait sur un déficit de 345'000 fr., soit un delta de 874'000 fr. Nous tenons donc ici à remercier les conseillers communaux de l'ancienne législature ainsi que le nouvel exécutif pour la maîtrise des finances.

Enfin ! La réforme de la péréquation et le système de calcul réclamé depuis longtemps permettent à notre Commune de diminuer sensiblement ses charges de l'ordre du million. Il faut toutefois relever que plus la facture de la péréquation est faible, moins la Commune a de ressources provenant des contribuables.

Concernant les actes de défaut de biens, dont la valeur a fortement diminué, nous nous interrogeons sur la fiabilité des chiffres considérant qu'il y eu une sorte de « moratoire » durant la période Covid-19. Aurons-nous à subir un rattrapage au prochain exercice comptable ?

Nous apprécions la baisse des heures supplémentaires à reporter en fin d'année cumulée à une légère diminution des EPT et remercions ici les collaborateurs pour leurs efforts.

Une forte augmentation des liquidités a nécessité le placement de celles-ci afin de ne pas avoir à payer d'intérêts négatifs.

Malgré la crainte exprimée par le parti à la rose durant quelques années, à la suite de la baisse du coefficient d'impôt, nous constatons une forte diminution de la dette nette et par habitant. Les engagements à long terme et le coût des intérêts ont aussi sensiblement diminué et cela est réjouissant.

Nous aurions apprécié de voir attribuer les produits extraordinaires liés à la réévaluation des valeurs des participations de la Commune dans les sociétés pour 211'000 fr. à une réserve conjoncturelle. Il semble que cela ne soit pas possible selon les règles fixées par le Service des communes.

Parmi les éléments à corriger, le PLR relève un déficit d'investissements. Et cela, en relation avec les crédits votés et la valeur des amortissements comptables.

Les comptes à vocation énergétique cumulent à 241'000 fr. et nous ne disposons pas de règlement d'utilisation, lacune qui devrait être corrigée prochainement.

Pour le port, nous sommes d'avis qu'il faut revoir le règlement afin de récupérer pour le ménage communal une partie des excédents des locations tout en maintenant un seuil de l'ordre de 400'000 fr. dans un fonds de réserve.

En conclusion, nos finances sont saines et l'avenir est moins sombre, sous réserve des conséquences liées à la pandémie. Le groupe PLR acceptera les comptes et encourage le Conseil communal à poursuivre la gestion avec la même rigueur. »

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les Verts, Ecologie et Liberté acceptent à l'unanimité les comptes 2020 et remercient le Conseil communal ainsi que l'administration pour son excellent rapport sur les comptes 2020.

Toutefois, nous relevons sur le rapport de l'organe de révision (à la dernière page, point 1 des recommandations) qu'il n'existe pas de règlement d'utilisation concernant le fonds à vocation énergétique. Est-ce vraiment le cas ? Je vous remercie de votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Suite à la question posée, effectivement il n'y a pas encore de règlement d'utilisation pour ce fonds. »

Madame la présidente ouvre le débat sur la lecture de détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté proposé, lequel est accepté par 39 voix sans opposition.

7. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Extension du réseau de vélos en libre-service "Neuchâtelroule" dans le haut de Cortaillod »

Au nom des motionnaires, M. Eraclide Bondi (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, certains d'entre nous pourraient être réticents à l'installation d'une station dans le haut du village à cause de la montée de la route de Sachet. Au contraire, ce serait l'occasion pour nous de faire travailler notre souffle afin de nous prémunir face au prochain variant du Covid-19. Plus sérieusement, la route de Sachet ne devrait pas être perçue comme un obstacle pour les moins sportifs d'entre vous, car il existe la possibilité de monter à pied ou en bus en déposant le vélo soit à la station d'Areuse, soit à la station du Petit-Cortaillod. C'est-à-dire que l'avantage d'un tel système de location de vélos, c'est justement la possibilité de laisser le vélo dans la station de notre choix. Par exemple, on peut aller à vélo jusqu'à Neuchâtel et rentrer ensuite en transports publics à Cortaillod.

En outre, n'oublions pas que le réseau « Neuchâtelroule » n'est pas uniquement présent sur le littoral est, mais aussi sur le littoral ouest. Ainsi, l'installation d'une station dans le haut du village permettra aux Carcoies de se rendre directement à Bevaix. Par exemple en passant par le chemin de la ferme des Rosiers et de la ferme des Peupliers. Cela se justifie d'autant plus par la quasi absence de liaisons directes entre Cortaillod et la Grande-Béroche en car postal. Ainsi, la mise en place d'une station vélos sera l'occasion pour la Commune de proposer une alternative face à cette défaillance de marché.

Enfin, le simple fait d'installer une station dans le haut de Cortaillod incitera sûrement les Carcoies à faire un abonnement pour utiliser le réseau « Neuchâtelroule » qui s'étend de Cornaux à Vaumarcus. En d'autres termes, les Carcoies pourront profiter des bienfaits du vélo. Merci donc de soutenir cette motion. Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la présidente ouvre le débat d'ordre général.

M. Lionel Szczyrkowski (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, avec la motion « Accélérons la transition énergétique », la Commission des infrastructures et de l'énergie travaille sur des propositions de projets pour l'utilisation de la taxe communale à vocation énergétique. Une des suggestions serait de promouvoir l'utilisation du vélo et, plus particulièrement, de mettre des vélos électriques à disposition sur le haut et le bas du village.

Si la motion « Extension du réseau de vélos en libre-service dans le haut de Cortaillod » devait être acceptée ce soir, il me semblerait judicieux d'avancer simultanément sur ces deux dossiers afin de pouvoir faire des propositions coordonnées au Conseil général. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de la motion, laquelle est acceptée par 20 voix contre 15.

8. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Par équité et pour favoriser les transports publics auprès des jeunes Carcoies, subventionnons l'abonnement Onde Verte "Jeune" »

Au nom des motionnaires, M. Luca Pirelli (VEL) : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil général de l'époque n'a pas soutenu la tranche d'âge la plus précaire financièrement, c'est-à-dire les jeunes entre 16 et 24 ans, en subventionnant leur abonnement Onde verte. En effet, de par la précarité financière des jeunes, on peut supposer que ce sont les parents qui participent, du moins en partie, au paiement de leur abonnement. Par conséquent, la subvention de l'abonnement Onde Verte « Adulte » que touchent certains parents se retrouve d'une certaine manière annulée, vu que l'argent que le ménage aura pu économiser grâce à la subvention sera en réalité dépensé pour payer l'abonnement Onde Verte "Jeune".

Ensuite, en l'absence de subventionnement de l'abonnement Onde Verte "Jeune", certains d'entre eux peuvent être incités à utiliser la voiture une fois le permis en poche. Ainsi, subventionner l'abonnement Onde Verte "Jeune", c'est les inciter à prendre de bonnes habitudes en faveur de l'environnement et permettre à la Commune d'agir à son échelle.

Enfin, subventionner l'abonnement Onde Verte "Jeune" signifie potentiellement augmenter le nombre d'usagers dans les transports publics. Cela permettrait ainsi d'augmenter la rentabilité en termes d'utilisation. Par conséquent, Cortaillod pourrait peut-être obtenir de meilleures cadences sur certaines lignes. En d'autres termes, le subventionnement de l'abonnement Onde Verte "Jeune" serait sûrement bénéfique non seulement pour le porte-monnaie des ménages concernés, mais aussi pour l'ensemble du village.

En résumé, refuser cette motion reviendrait à promouvoir une injustice sociale. En outre, cela donnerait une mauvaise image de Cortaillod qui ne s'impliquerait pas pour les jeunes contrairement à d'autres communes comme la Grande-Béroche qui subventionne l'abonnement Onde Verte "Jeune" à hauteur de 50%. Merci donc de soutenir cette motion. Nous vous remercions pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre le débat d'ordre général.

Mme Alexandra Müller (PLR) : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Madame et Monsieur, je souhaite intervenir à titre personnel au sujet de la motion du parti « Les Verts, Ecologie et Liberté » s'agissant de la favorisation des transports publics auprès des jeunes carcoies « Subventionnons l'abonnement Onde verte « Jeune » même si je ne soutiens pas, à titre personnel, le texte actuel de la motion.

C'est un sujet qui ne peut pas laisser indifférent, car la mobilité douce est au centre de l'actualité et régulièrement abordée et traitée par les communes qui nous entourent.

Actuellement, plusieurs communes dans le Canton subventionnent l'abonnement Onde verte couvrant deux zones en faveur des adultes, mais également des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que des enfants de 6 à 15 ans. A Cortaillod, il est à mon sens important de relever que les adultes de plus de 25 ans paient leur abonnement moins cher que les jeunes de 16 à 25 ans et que les enfants. En effet, si l'on prend pour exemple l'abonnement général deux zones annuel, catégorie adulte, il coûte 657 fr. Grâce au subventionnement de la Commune de 25%, l'abonnement annuel catégorie adulte deux zones revient à 492 fr. 75. Alors certes, le tarif réduit concernant les enfants et les jeunes de 16 à 25 ans permet d'acquiescer ce même abonnement à 495 fr. Il y a donc une petite différence de 2 fr. 25 par année. Vous me direz cette différence est dérisoire, mais sur un plan psychologique et humain, elle peut avoir des conséquences plus difficiles ou plus insurmontables.

Dans une époque où les déplacements sont de plus en plus fréquents, où il est impossible d'offrir assez de places d'apprentissage sur le territoire communal et où les écoles de degré supérieur ne se trouvent pas sur le territoire communal, je me pose donc les questions suivantes : Ne devrait-on pas contribuer à sensibiliser les jeunes à utiliser les transports publics ? Ne devrait-on pas soutenir les jeunes de 16 à 25 ans qui sont contraints à se déplacer pour se former ? Ne devrait-on pas soutenir les enfants contraints de devoir accomplir leur scolarité ailleurs qu'aux Cerisiers ou à Cescole, par exemple au collège du Mail dans le cadre d'un programme sport-étude ? Ces personnes-là ne sont pas subventionnées par la Commune, mais ne bénéficient que d'un tarif réduit octroyé par Onde verte.

Toutes ces questions m'appellent à m'interroger sur le système actuel de subventionnement Onde verte mis en place par la Commune, raison de mon intervention. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, on demande au Conseil communal d'étudier, soit, il va y passer un moment. Quelque part, je suis admiratif devant toutes ces motions, chaque fois répondre aussi bien que l'a fait le conseiller communal Darbellay au préalable. Je ne sais pas si on va avancer énormément. Toutefois, il y a une question ouverte. « Soulager les finances des ménages ». On va les financer avec quoi ? Avec l'impôt des ménages ? J'en aurai terminé Mesdames, Messieurs. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme nous venons de le voir tout à l'heure, il existe des liquidités à la Commune, je crois, de 3 millions. L'investissement est aussi insuffisant de ce qu'on a vu dans le rapport de la fiduciaire. Pour moi, cela fait typiquement partie et est tout à fait nécessaire comme Madame l'a dit. Je suis tout à fait pour l'élargir aussi à la jeunesse pour les gens qui ont en vraiment besoin, qui vont dans d'autres endroits étudier et je soutiens tout à fait cela. Je pense que les finances existent. »

M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Une intervention personnelle et spontanée. Je refuserai ce projet pour la raison suivante. Je ne le considère pas équitable pour les jeunes qui doivent se déplacer plus loin que le Canton de Neuchâtel. On ne pense qu'à ceux qui vont jusqu'à Neuchâtel. On ne pense pas à ceux qui vont jusqu'à Lausanne, jusqu'à Genève. Apparemment, il n'y a que ceux qui vont à Neuchâtel qui ont un problème, les autres paient beaucoup plus cher pour se déplacer, c'est quand même les parents qui payent. Donc, pas équitable.

Deuxième chose. On n'a pas parlé d'argent et ce serait quand même important qu'on parle d'argent. Le rapport parle de 63'000 fr. Pour rebondir sur l'intervention de Madame, quand on a parlé de peu d'investissements, c'est vrai que la Commune, on l'a dit dans nos comptes, n'investit pas beaucoup mais dans ce cas, ce n'est pas un investissement, mais une charge. Un investissement est fait pour qu'il rapporte quelque chose. Ça c'est une charge annuelle que nous aurons systématiquement. 63'000 fr., ça représente environ, si on prend les vélos avec, environ 100'000 fr. d'investissement annuel, soit 10% du million de déficit qu'on a vu dans le budget en décembre. Si le Conseil général a accepté le budget en disant qu'il y avait une volonté de maîtriser les dépenses à tout prix et de ne se focaliser que sur le nécessaire, je considère, vu le résultat financier qu'on aura l'année prochaine, qu'actuellement ces charges ne sont pas nécessaires et pas indispensables. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il existe certaines communes qui ont ce montant forfaitaire et pour les étudiants qui doivent aller ailleurs, donne le même montant, par exemple, pour payer l'abonnement général s'il faut aller à Genève ou à Lausanne, etc. Ça serait une des possibilités pour ne pas avoir une injustice selon où la personne va étudier. »

M. Luca Pirelli (VEL) : « Pour revenir sur le premier point de M. Vouga, si on a voulu rester focalisé sur l'abonnement Onde verte, c'était justement pour pas que le Conseil général reproche, en finançant l'abonnement général, que cela pèse trop sur les finances. En soi, on n'était pas vraiment fermé à l'idée, mais c'était pour ne pas mettre en danger la motion. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, juste pour répondre, je ne pense pas que pour encourager la mobilité douce les transports publics soient une charge, mais c'est un réel investissement. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de la motion, laquelle est refusée par 18 voix contre 15.

9. Informations du Conseil communal

M. Philipp Hadorn (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite vous donner quelques informations sur l'état d'avancement de la révision du Plan d'aménagement local, le « PAL ». La Commune de Cortaillod a lancé le processus de révision de son PAL en 2018. Pour ce faire, une Commission ad hoc de révision du PAL a été constituée et les membres de cette commission ont été élus par le Conseil général lors de sa séance du 28 juin 2018. Depuis, et particulièrement en 2020, plusieurs ateliers cartographiques avec des thèmes spécifiques tels que l'urbanisme et les infrastructures, la mobilité ou encore l'environnement et le paysage ont eu lieu avec la participation du Conseil communal, la Commission PAL, le Service technique et le bureau GEA, notre mandataire pour mener à bien le projet de révision. Le bureau GEA a rédigé, sur la base du travail réalisé lors des ateliers, deux documents, à savoir la pré-étude et le projet de territoire.

La pré-étude fixe l'ampleur et le programme de la révision et le projet de territoire exprime l'orientation de développement que la Commune cherche à donner à son territoire. Après quelques retouches par le Conseil communal et le Service technique, le projet de territoire est actuellement en train d'être finalisé. En ce qui concerne la pré-étude, il a fallu tenir compte des remarques et des commentaires rédigés dans le préavis des Services cantonaux. La pré-étude est aussi en phase de finalisation.

J'ajoute que le processus de révision est régi par une procédure formelle fixée par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la Commission PAL, elle sera convoquée dans sa nouvelle composition pour une séance de constitution et d'information cet automne, après les vacances d'été. Je vous remercie de votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, quelques informations concernant l'étude de faisabilité sur un projet de fusion. La première étape a constitué, avec les différentes administrations, à constituer un dossier sur une analyse de la situation actuelle. Cette étape n'est pas encore terminée, elle a pris un peu de retard. C'est la raison pour laquelle il a fallu déplacer les séances des groupes de travail qui étaient prévues dans un premier temps au mois de mai en juin. Je me permets, sur demande de mes collègues, de vous communiquer ces dates. Vous recevrez une invitation. C'est assez compliqué au niveau administratif à mettre en place, car on ne coordonne pas forcément tout. Vous savez certainement de quel groupe vous faites partie.

Les séances ont toujours lieu à 19h.

- Le groupe de travail n°1 qui s'occupe globalement des travaux publics et de l'industrie se réunira le 15 juin.
- Le groupe de travail n°2 qui regroupe l'administration et la sécurité se réunira le 16 juin.
- Le groupe de travail n°3 qui s'occupe principalement de l'éducation et de la culture se réunira le 22 juin.
- Le groupe de travail n°4 qui s'occupe des questions financières, du patrimoine financier et administratif se réunira le 23 juin.
- Le groupe de travail n°5 qui s'occupe du développement, du tissu communal et des transports se réunira le 29 juin.
- La commission qui s'occupe de l'axe opinion publique se réunira le 1^{er} juillet.

Voilà pour ces informations concernant l'étude de faisabilité d'un projet de fusion avec les communes voisines.

Je me permets une information encore, j'en ai pris l'initiative, pour vous rappeler notre prochain Conseil général, le 24 juin. Il est d'usage, mais les usages ont été pas mal malmenés cette dernière année, d'avoir un moment de détente après ce Conseil. On verra ce qu'on peut faire, mais c'est en fonction des possibilités, mais je trouve important qu'on fasse quelque chose. On verra ce que l'on peut faire. Je vous encourage vivement à partager ce moment, car on n'a pas eu vraiment l'occasion d'apprendre à se connaître en raison de ce « truc » qui nous empêche de nous serrer la main correctement. Donc, ce serait sympa si on pouvait passer un moment ensemble pour apprendre à mieux se connaître. J'encourage les gens si on peut faire quelque chose à rejoindre les membres de ce Conseil après le prochain Conseil général. Merci ».

10. Divers et réponses aux questions écrites

Mme Ruth Léchet (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous parler des appartements avec encadrement anciennement appelés appartements protégés. L'Etat de Neuchâtel veut créer encore 1000 appartements avec encadrement d'ici 2030, dont 40% devront être à loyer modéré.

Ces appartements offrent une belle alternative entre le maintien à domicile et le home pour personnes âgées. Ils doivent se situer dans une zone urbaine ou villageoise, à proximité des transports publics et des commerces. Ils fournissent aux personnes fragilisées une aide avant l'aménagement, de la sécurité, une présence régulière et des activités sociales de groupe, des logements sans obstacles architecturaux. Le Canton soutient la construction de ces logements par différentes aides. Il s'agit à présent de la deuxième salve d'aides, il est donc urgent d'agir avant que ces soutiens disparaissent.

Cortailod a besoin d'immeubles de logements avec encadrement, environ 50 appartements selon le Service cantonal de la santé publique. Mon souhait serait qu'il y ait un immeuble à Petit-Cortailod, si possible à côté de l'immeuble actuel pour personnes âgées des Tailles 11 et un immeuble dans le haut du village. Ces deux constructions nécessiteraient des arrangements au niveau du PAL, c'est donc bien le moment de s'y intéresser, puisque nous sommes en plein dans la révision du PAL.

Bien que ce projet me tienne à cœur depuis des années, et que j'en aie parlé aux conseillers communaux successifs, qui semblaient aussi désirer l'aboutissement de ces dossiers, jusqu'à présent rien n'a bougé. Peut-être que si on demandait l'avis des conseillers généraux et qu'une grande majorité en faveur de ces logements se dégageait, cela donnerait plus de poids à notre conseiller communal pour faire avancer ce dossier ? »

M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, cher Olivier, je reviens juste à mon interpellation. Donc les petits pressoirs, c'est oui, non, abstentions. Il n'a jamais été question de faire des votes par parti. Cela tout le monde s'en fiche. C'est juste oui, non, abstention et ce sont des systèmes qui ne coûtent trois fois rien. Donc, je ne comprends pas vraiment votre réponse. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si c'est possible. En consultant le cahier des comptes, je me suis demandé si c'était possible d'avoir en haut une numérotation de pages, car on est plusieurs à regarder le document et à demander c'est quelle page. C'est très difficile de s'y retrouver et si en plus des numérotations officielles il y avait peut-être en haut quelque part une numérotation cela faciliterait la consultation de ces domaines. Ma question, est-ce que c'est possible pour une prochaine année ? »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général lève la séance à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

La secrétaire :

Océane Taillard

Mireille Dugerdil

L'auteur du procès-verbal,
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz